

## ÉGLISE SAINT MÉDARD

La rénovation de notre église Saint Médard ne serait être complète sans la réfection de son jardin. Dès que la météo le permettra, les dernières plantations laisseront place à un lieu agréable et fleuri.



## INAUGURATION DU COMPLEXE SPORTIF JACQUES DELOISON



Le 9 avril, nous avons inauguré notre complexe sportif auquel a été donné le nom de Jacques DELOISON, Maire de notre commune de 1973 à 1995, décédé le 20 mai 2020.

Cette cérémonie s'est tenue en présence de son épouse, de ses enfants, de ses petits-enfants, de ses amis et du conseil municipal.

A cette occasion, le Maire a rappelé les principaux faits marquants qui ont eu lieu durant les quatre mandats de Jacques Deloison à savoir :

- Achat et travaux de la mairie actuelle.
- Aménagement de la 1ère tranche de la zone d'activités du Bois de l'Érable.
- Construction des terrains de tennis et de basket
- Plantation des alignements d'arbres.

Ceux qui l'ont connu et côtoyé se rappellent d'un homme proche des gens, avec toujours un sourire et une parole aimable, également proche de ses conseillers municipaux.

Passionné de chasse et de pêche, nous avons pu pour cette célébration accueillir cinq sonneurs de cor de chasse pour immortaliser ce moment de partage et de souvenir.

**Rédaction :** Philippe CHARPENTIER,  
Aline COUDERC, Bernard HOMBOURGER,  
Valérie LECONTE, Céline LEVALLOIS,  
Fabienne VANDEWINCKELE,  
**Directeur de publication :**  
Philippe CHARPENTIER

**Réalisation :** Amélie CASSAULT  
**Tirage :** 300 exemplaires

IMPRIME PAR GEN CONTACT  
**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**

**MAIRIE**  
11, place de l'Eglise  
77550 LIMOGES-FOURCHES  
mairie@limogefourches.fr  
01.64.38.87.08



# VIVRE À LIMOGES-FOURCHES

Votre magazine d'informations municipales - Edition n°30 -2022

## AU SOMMAIRE :

- Editorial*
- Le coût de l'énergie*
- Les finances communales*
- Élections législatives*
- Police intercommunale*
- Le nouveau site internet*
- Collecte des déchets par le SIETOM*
- J'entretiens mon trottoir*
- Le Foyer Rural*
- Air Legend*
- Sport Passion*
- Le conseil municipal des jeunes*
- Salle polyvalente Les Ormes*
- Défi environnement*
- Violences faites aux femmes*
- Église Saint Médard*
- Inauguration du complexe sportif*

## LE COUT DE L'ÉNERGIE

Electricité et gaz sont soumis à de fortes variations de prix en raison du contexte géopolitique et de l'accroissement de la demande.

S'agissant de la commune, et pour la seule consommation des bâtiments municipaux, comme cela était permis, celle-ci a fait le choix d'adhérer au groupement de commande géré par le SDESM.

Pour le gaz, cette opération a porté sur les fournitures de 2021 à 2023.

La première année a permis d'obtenir un prix ferme de 13,74 € HT/Mwh alors que le prix du marché s'établissait à 45,92 € en France.

Dès janvier 2022, une hausse très significative est intervenue (75,44 € HT/Mwh ) et l'accroissement de la demande a « boosté » les prix, ce qui amène le SDSEM à rechercher les conditions les plus favorables dans cet environnement propice à une grande volatilité.

Pour l'électricité, le groupement de commande a été signé pour les années 2021 à 2024, les deux premières années étant à prix fixe. En revanche les années 2023 et 2024 seront soumises au mécanisme dit des « prises de position » ce qui ne permet donc pas d'avancer de prévision.

Le Maire  
Philippe CHARPENTIER

## LES FINANCES COMMUNALES

### REGARDS SUR L'EXERCICE 2021 :

L'exercice 2021 se termine par un excédent global de 157 806,06 € résultant :

- d'un déficit d'investissement de 120 721,70 €
- d'un excédent de fonctionnement de 278 527,76 €

que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de reporter sur l'exercice 2022.

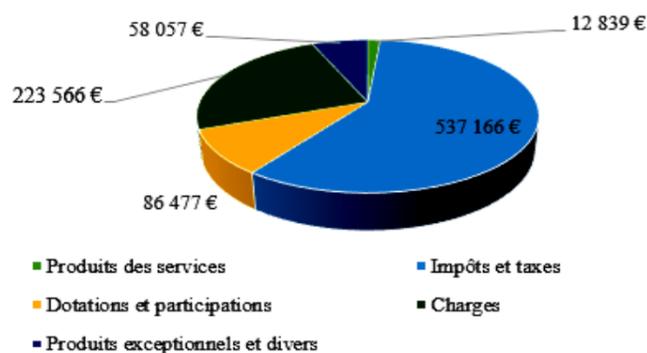
### + Fonctionnement :

L'ensemble des dépenses est inférieur au budget primitif et les recettes plus élevées que prévu, en raison des dotations fiscales et de recettes exceptionnelles.

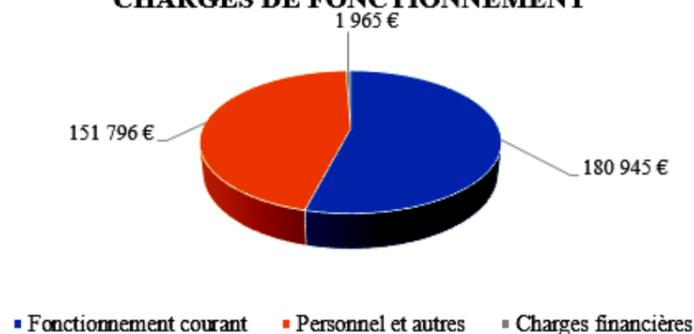
L'attribution de compensation et la dotation de solidarité de la CAMVS sont restées inchangées comparé à 2020. En comparaison avec les communes du département présentant les mêmes caractéristiques, on obtient les ratios suivants exprimés en euros par habitant :

Nature	Limoges-Fourches	Département
Charges générales	352	225
Personnel	295	292
Charges financières	4	11
Ressources fiscales	929	619
Dotations / Participations	168	155
Capacité d'autofinancement	125	48
Dette	283	463

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

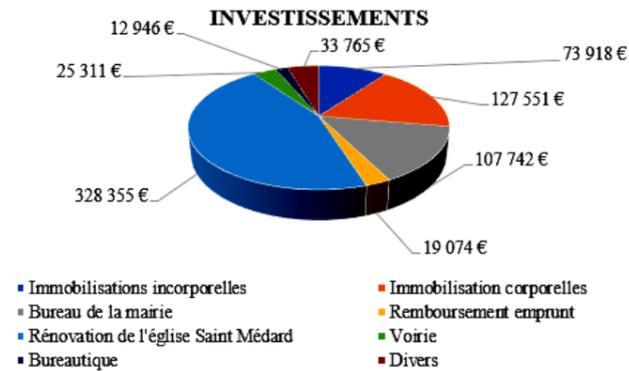


### CHARGES DE FONCTIONNEMENT



### + Investissements :

Ils ont représenté un total d'environ 730 000 € et afin d'accompagner leur financement, la commune a contracté un emprunt de 100 000 € bénéficiant ainsi des conditions financières favorables d'alors ; ils se répartissent comme l'indique le graphique ci-dessous :



### LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2022:

Le contexte inflationniste persistant a conduit à actualiser les taux d'imposition fonciers en les augmentant de 2,8 % :

- Les dépenses de fonctionnement courant sont prévues en hausse de 5 % par sécurité.

-Un prélèvement pour investissements est prévu à hauteur de 95 551 €.

-Les recettes d'impôts et taxes et les allocations de la CAMVS sont prévues à l'identique.

Il est ainsi possible d'envisager un programme d'investissements de 291 765 € afin de :

-Finaliser la rénovation de l'Eglise.

-Continuer la rénovation et la sécurisation des voies de circulation et des trottoirs.

-Achever la modification du PLU.



Restez

- INFORMÉ  
- PRÉVENU  
- ALERTÉ



## VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les femmes et les jeunes filles sont encore trop souvent exposées à des formes graves de violence. **TOUTES sont INTERDITES et PUNIES par la loi.**

**Violences au sein du couple** (marié, pacsé ou en union libre, divorcé, séparé ou ayant rompu son Pacs) :

- ✓ **psychologiques** (harcèlement moral, insultes, menaces) : « **Il veut toujours savoir où et avec qui je suis** »
- ✓ **physiques** (coups et blessures) : « **Il me frappe, menace de me tuer** »
- ✓ **sexuelles** (viol, agression sexuelle) : « **Il me force à avoir des relations sexuelles alors que je ne le veux pas** »
- ✓ **économiques** (privation de ressources, maintien dans la dépendance) : « **Je travaille mais c'est lui qui a ma carte bleue** »

**Violences sexuelles** : tous actes sexuels commis avec violence, contrainte, menace ou surprise, quel que soit le lien entre la victime et son auteur : agression sexuelle, viol, voyeurisme... **Aucune tenue, parole, comportement de la victime ne justifie les violences. Le consentement doit être réciproque et mutuel. Le silence ne vaut pas acceptation.**

**Séduction, drague ou harcèlement et violence sexuelle ?** La séduction a pour règles : **Respect, Réciprocité et Egalité.** La victime se sent respectée, désirée, sécurisée. L'auteur de violences veut imposer ses choix. La victime cherche à l'éviter.

**Le harcèlement** : fondé sur des rapports de **domination** et d'intimidation, il a pour objet (intention) ou effet (non intention) une dégradation des conditions de vie de la victime et un impact sur sa santé physique ou psychique dans la **vie privée** (couple, famille), **professionnelle** (lien hiérarchique ou non) ou **sociale** (associatif, dans la rue...).

Le harcèlement constitue **un délit quel que soit le lien entre l'auteur et la victime.**

### Le harcèlement sexuel

- ✓ Une personne vous impose à plusieurs reprises des propos sexistes et/ou obscènes
- ✓ Un collègue de travail vous adresse des messages à connotation sexuelle malgré votre demande de cesser

### Le harcèlement moral

- ✓ « Il remet systématiquement en cause mes compétences et me dit que je suis moche »
- ✓ « Il fait tout pour m'isoler, interdit aux autres salariés de me parler »

**Le cyber harcèlement ou harcèlement en ligne** : via les portables, messageries, réseaux sociaux...

- ✓ « Mon ancien compagnon a mis en ligne des photos intimes de moi sans mon accord »
- ✓ « Mon mari m'envoie des messages d'insulte ou il me menace de mort »

**Le harcèlement en ligne est puni que les échanges soient publics (sur un forum par ex) ou privés (entre amis sur un réseau social).**

### Vous êtes victime de violences, que faire ?



**Violences Femmes Info – 3919** (appel gratuit depuis un téléphone fixe ou mobile, 24h/24, 7 jours/7)

Écoute, informe et oriente les femmes victimes de violences de toute nature et les témoins. **Ne traite pas les situations d'urgence. Appel anonyme, ne figurant pas sur les factures de téléphone.**

- ✓ **La plateforme de signalement en ligne** [arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr) : informations sur les violences sexistes et sexuelles et plateforme d'échange, **de façon anonyme et gratuite**, avec des professionnels des forces de l'ordre.
- ✓ **Centre d'information sur le droit des femmes et des familles** à Melun : permanence juridique d'aide aux femmes victimes de violences – Rue du Colonel Picot - Centre Social Montaigu – 77000 Melun – 01.64.52.33.03 ou 54.44.
- ✓ **Parole de femmes – Le Relais** : lutte contre les violences faites aux femmes (violences conjugales en particulier). Permanences d'écoute sur RV : Antenne Melun-Sénart : 27 rue de l'Etang 77240 Vert Saint Denis – 01.64.89.76.40 [Antenne.senart@parolesdefemmes-lerelais.fr](mailto:Antenne.senart@parolesdefemmes-lerelais.fr)

**En cas d'urgence** (24h/24h et 7j/7, gratuit) :

**Police et gendarmerie\*** : **17** (tél. fixe), **112** (pays de l'UE ou tél. mobile), **114 (sms)** si vous ne pouvez pas parler ou <https://www.service-public.fr/cmi> (messagerie instantanée de dialogue avec un agent de police ; historique de discussion effaçable à tout moment)

\*en l'absence d'urgence, composer le numéro de votre commissariat ou de votre brigade de gendarmerie

**Services de secours** (soins médicaux urgents) :

- Samu : 15**
- Pompiers : 18 - 112** (numéro d'urgence européen depuis un mobile)
- Samu social : 115** pour un hébergement d'urgence

## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Bonjour,  
Nous travaillons actuellement sur le projet du potager partagé qui prend forme. Les graines ont été plantées et les serres réalisées.

Une soirée bal masqué a eu lieu fin mars et nous prévoyons une soirée pizza avec projection d'un film prochainement.

Manon  
Maire du CMJ



Bienvenue aux deux nouveaux membres du CMJ :



Léa BOULLENGÉ



Maëlyne LEVALLOIS



Le conseil municipal des jeunes est venu aider à l'emballage et à l'expédition des colis pour les familles ukrainiennes.

Ce sont des couvertures, des jouets, des fournitures scolaires qu'ils ont réceptionné, à l'espace JPB Système, à Montereau-sur-le-Jard.

Merci à Manon et son conseil.

## DEFI ENVIRONNEMENT

Après deux ans sans pouvoir réaliser d'interventions, nous remercions les bénévoles du défi pour l'environnement de leur participation à l'opération de nettoyage de notre village le 19 mars 2022.



## SALLE POLYVALENTE LES ORMES

Cette salle étant réservée pour assurer la restauration scolaire de l'école maternelle, il n'est plus possible de la louer à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022, et ce jusqu'à nouvel ordre.

### Le prochain conseil municipal :

le vendredi 13 mai 2022, à 19h

### Les portes ouvertes de l'église Saint Médard :

le samedi 14 mai 2022, de 10h à 12h

### L'inauguration de l'église Saint Médard :

le samedi 21 mai 2022, à 11h

### Le spectacle des écoles :

le samedi 18 juin 2022

### Portes ouvertes de l'école Les Merisiers :

le samedi 25 juin 2022, de 10h à 12h

## ELECTIONS LÉGISLATIVES

Les dates connues à ce jour pour les élections législatives sont **les dimanches 12 et 19 juin 2022**.

Lors des élections législatives, les électeurs désignent les 577 députés qui siègent à l'Assemblée nationale.

Les députés sont élus au suffrage universel direct, pour cinq ans dans le cadre d'une circonscription formée par plusieurs cantons d'un département, ou la totalité des cantons pour les moins peuplés d'entre eux.

Pour être élu au premier tour, il faut recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit.

### Qu'est-ce que l'Assemblée nationale ?

L'Assemblée nationale, composée de 577 députés, forme avec le Sénat le Parlement, chargé du pouvoir législatif.

### Qu'est-ce qu'un député ?

Un député est un parlementaire qui représente à la fois sa circonscription et la nation toute entière.

Élu à l'Assemblée nationale, il participe à l'exercice de la souveraineté nationale.

"La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum" (article 3 de la Constitution).

Les députés sont en contact avec leurs concitoyens. Ils tiennent des permanences, organisent des réunions publiques, répondent à de multiples sollicitations, font remonter les préoccupations de leurs électeurs vers les circuits de décision nationaux... Pour autant, investis d'un mandat national, ils ne sont pas les porte-parole de leurs électeurs : ils se déterminent par rapport à leur vision de l'intérêt général.

De manière générale, le député vote la loi et contrôle l'action du gouvernement.

- Il appartient à l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée, dont la fonction est de préparer le débat qui aura lieu en séance publique et qui aboutira au vote de la loi.
- Il peut déposer des propositions de loi.
- Il peut proposer, par amendement, des modifications au texte examiné et prendre la parole.
- En cas de désaccord avec les sénateurs au terme de la "navette" entre les deux chambres, et si la commission mixte paritaire ne parvient pas à un texte commun, les députés peuvent statuer définitivement sur demande du Gouvernement.
- Après le vote d'une loi, un député peut, avec au moins 59 autres députés, saisir le Conseil constitutionnel pour qu'il se prononce sur la conformité du texte voté à la Constitution.
- Il peut interroger le Gouvernement, examiner son action au sein d'une commission, voire, s'il est rapporteur spécial au sein de la commission des finances, contrôler l'emploi de l'argent public.

- Il peut, en signant une motion de censure soumise au vote de l'ensemble des députés, mettre en cause la responsabilité du Gouvernement. Si la majorité absolue des députés vote pour la motion de censure, celle-ci est adoptée et le Premier ministre doit remettre au Président de la République la démission du gouvernement.

## POLICE INTERCOMMUNALE

La majorité des Maires de la CAMVS a émis l'idée de mettre en place une Police Intercommunale et décidé de la création d'un groupe de travail.

Celui-ci, auquel nous participons, s'est réuni à deux reprises en se fixant comme tâche prioritaire de définir un cahier des charges fixant le cadre de fonctionnement de cette entité, auquel un effectif de 16 personnes serait à priori dédié.

De nombreux points sont à définir en particulier eu égard aux grandes différences entre les communes urbaines déjà dotées et les rurales telles que les nôtres, ainsi qu'à l'étendue du territoire de la CAMVS, qui rend indispensable de clarifier les interactions avec la police nationale et/ou la gendarmerie afin que ce service soit transparent, simple et efficace pour les habitants.

## LE NOUVEAU SITE INTERNET



C'est avec un grand plaisir que la commune annonce l'ouverture de son nouveau site internet.

Après plusieurs mois de travail entre l'équipe de la communication et le Département, M. le Maire et son équipe sont heureux de pouvoir afficher la vitrine de la commune. Ce site pourra simplifier les procédures en ligne, vos recherches ainsi que vos démarches administratives. Pensez à cliquer !



À NOTER  
DANS VOS AGENDAS !



## COLLECTE DES DECHETS PAR LE SIETOM

Les déchets verts : tondre ou être tondu telle était la question...

Lors du comité syndical du 14 mars 2022, vos représentants au sein du SIETOM ont voté favorablement la modification du règlement de collecte des ordures ménagères en supprimant la possibilité d'y adjoindre des déchets de tonte.

Effectivement, le règlement du SIETOM prévoyait la possibilité de déposer jusqu'à cinq sacs de 100 litres remplis au 3/4 de déchets de tonte, lors du ramassage du bac d'ordures ménagères.

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, ce ne sera plus possible. Plusieurs raisons ont motivé ce vote.

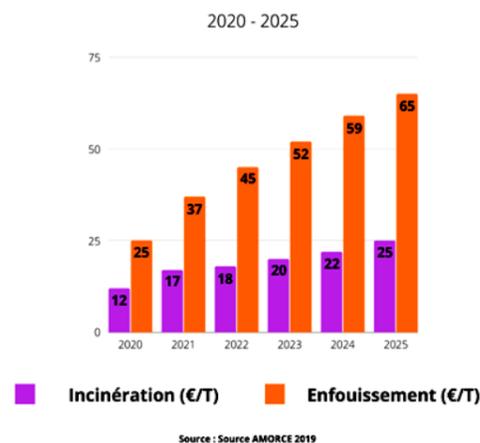
Cette collecte était prévue réglementairement, car l'usine de retraitement des déchets d'Ozoir-la-Ferrière était destinée à produire du compost. La présence de déchets de tonte favorisait cette production. Sa disparition à la suite d'un incendie ne justifie plus la présence de déchets verts dans les ordures ménagères.

Ensuite, la Loi AGECE (Loi pour l'Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) rendra bientôt obligatoire la valorisation des biodéchets et des déchets verts. Il convient donc de se mettre rapidement en conformité.

Par ailleurs, une étude menée par le SIETOM sur la nature des ordures ménagères collectées a montré que les bacs contiennent 21 % de déchets verts. Ces déchets sont collectés, transportés et enfouis ou incinérés !

A l'heure où chacun s'accorde à être plus vertueux sur le plan environnemental, le fait de ramasser de l'herbe pour l'enfouir constitue un non-sens écologique. Mais le non-sens est également économique. Le SIETOM est soumis à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui s'applique sur les déchets enfouis et dans une moindre mesure sur les déchets incinérés. Cette taxe nationale créée en 2000, incitant à la vertu écologique, subira une hausse planifiée jusqu'en 2025 :

### Evolution du coût de la TGAP selon le mode de traitement (enfouissement ou incinération) en €/T



Ainsi, si nous continuions à déposer nos déchets verts dans les ordures ménagères c'est un surcoût de 2 M€ de TGAP à payer par le SIETOM dès l'année prochaine. Et combien dans 3 ans ....

Pas question donc d'être tondu pour des déchets qui ont vocation à retourner dans la nature, soit par le compost ou par le mulching, soit par leur valorisation en déchetterie.

Certains d'entre nous devront donc changer un peu leurs habitudes mais c'est dans l'idée de protéger notre bien commun et de ne pas payer inutilement des taxes.

Le dépôt en déchetterie pourrait ponctuellement poser des problèmes logistiques à certains Limofurcassiens. C'est aussi l'occasion de nous montrer solidaires en proposant un petit coup de main.

C'est avec l'adhésion de tous à ces pratiques que nous parviendrons à contenir les taxes et que nous conserverons un village agréable et entretenu au sein duquel l'entraide demeure.

## J'ENTRETIENS MON TROTTOIR



Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants.

Chaque riverain a la responsabilité d'entretenir un périmètre sur le trottoir devant son domicile, afin d'éviter les éventuelles chutes dues à la présence de feuilles humides, neige ou verglas.

Il est donc nécessaire de réaliser différents types d'entretien :

- le désherbage.
- le balayage des feuilles et autres débris.
- le nettoyage de la neige et du verglas.
- la prévention des accidents avec la mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciures de bois.

### Désherber son trottoir sans phyto, c'est possible !

Voici quelques alternatives :

- déloger les végétaux grâce à une binette ou un couteau, avec retrait des racines ; de préférence arracher à la main les plantes les plus résistantes.
- verser de l'eau bouillante ou de l'eau de cuisson.

Enfin, en prévention, il est conseillé de brosser régulièrement les joints des pavés pour éliminer la terre qui s'y glisse.



## LE FOYER RURAL

Le loto des enfants a eu lieu le 26 mars dernier dans la salle polyvalente Les Ormes.



### Pâques :

La chasse aux œufs a eu lieu le 18 avril de 10h00 à 12h00 sur le stade municipal.



La sortie au parc Astérix a eu lieu le lundi 25 avril 2022, pour les enfants du CE1 à 18 ans.



Brocante : elle aura lieu rue des Écoles toute la journée du dimanche 15 mai 2022.



## AIR LEGEND : 10 et 11 septembre 2022



Le PARIS-VILLAROCHE AIR LEGEND est un événement désormais incontournable, qui se déroule chaque deuxième week-end de septembre, sur l'aérodrome de Melun-Villaroche, à 40 km au sud-est de Paris.

Ce spectacle exceptionnel permet de voir voler des avions légendaires, qui sont rarement ou jamais vus en France.



## SPORT PASSION

Dispositif phare de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine depuis plus de 25 ans, Sport Passion accueille les 6-17 ans tous les étés.

Au programme des stages sportifs : découverte de nombreux sports et des supers souvenirs !

Les services annexes font de Sport Passion un acteur estival incontournable pour les parents.

Sport Passion accueille les jeunes sur 3 sites différents : Boissise-le-Roi ou Montereau-sur-le-Jard pour les 6-12 ans et Melun pour les 13-17 ans.

Votre enfant devra avoir 6 ans révolus pour accéder aux deux premiers sites et 13 ans révolus pour Melun.

Le prix de la semaine (déjeuner et goûters compris) pour les résidents de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est de 87 € maximum.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du lundi 16 mai, avec une priorité pour les habitants de l'Agglo.

Le bulletin d'inscription sera disponible en téléchargement sur melunvaldeseine.fr.

La pré-inscription par téléphone est obligatoire au 01 64 79 25 41.

